

RAPPORT DE PRESENTATION

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Compte administratif principal
COMMUNE

Compte administratif annexe
ZA PONT MAHAUD

COMMUNE DE PONT-PEAN

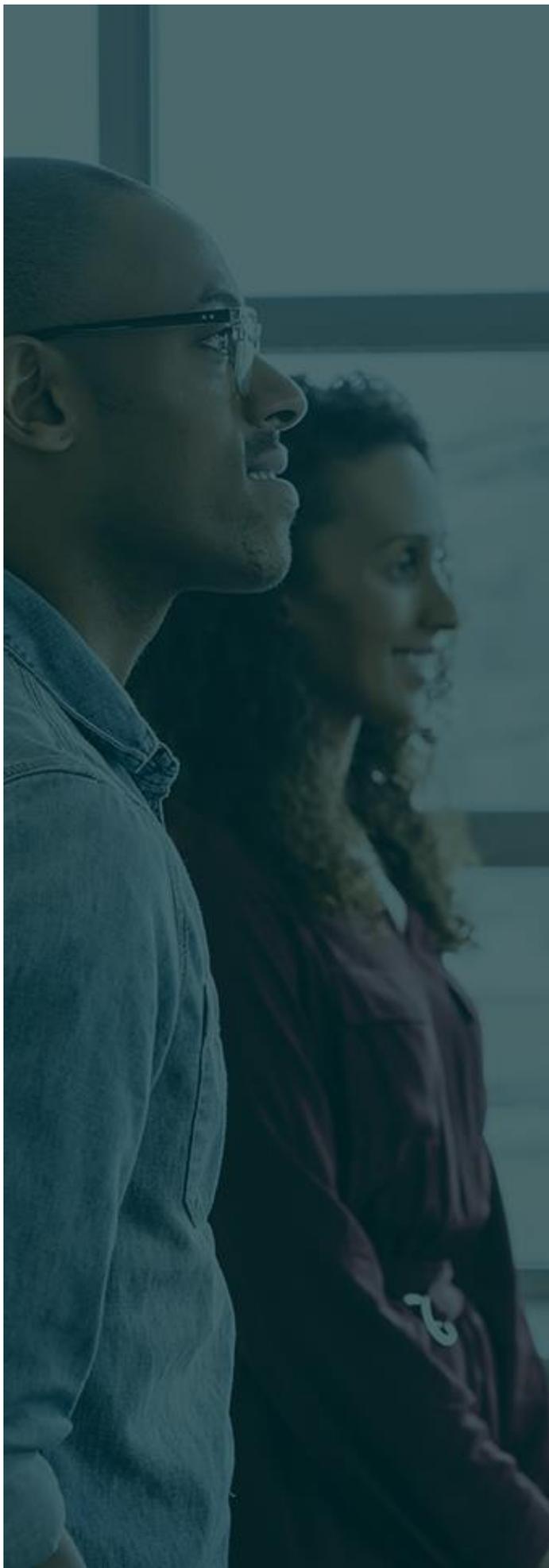


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : GRANDES MASSES.....	7
2. section de fonctionnement.....	8
3. LA section d'investissement	22
4. IA DETTE.....	29
5. IES EPARGNES	32
6. RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 ..	34
7. LES ratios financiers.....	35
8. affectation du résultat du C.A. 2020.....	36
9. budget annexe – Z.A. pONT-MAHAUD	37
10. conclusion	38
Annexe	39

INTRODUCTION

PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020. Il traduit l'exécution du budget communal (budget principal et budget annexe) en recettes et en dépenses.

La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre commune.

Ce document éclaire plus largement sur la situation financière de la commune que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences (état de la dette, des participations et des délégations de service public entre autres) ou de ses engagements à moyen et long terme.

En 2020, la Commune de Pont-Péan dispose de 2 budgets :

- Le Budget Général
- Le Budget Annexe ZA PONT MAHAUD

DEFINITION

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2020 au budget primitif 2021 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : GRANDES MASSES

Par section, les grandes masses du compte administratif 2020 se présentent, en mouvements budgétaires, en prévisions et réalisations comme suit :

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
		189 365,59 €	- 142 533,87 €
DEPENSES	1 779 344,79 €	789 321,48 €	291 611,45 €
RECETTES	1 779 344,79 €	978 687,28 €	149 077,58 €
FONCTIONNEMENT			
		643 299,02 €	
DEPENSES	3 393 990,00 €	2 847 491,61 €	
RECETTES	3 393 990,00 €	3 490 790,63 €	
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
		832 664,61 €	

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de **2 847 491 €** et **3 490 790 €** en recettes.

Budget Principal		Compte Administratif	
Tableau synthétique			
Fonctionnement 2020 (évolution par rapport à l'année 2019)			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	699 424 €	013 - Atténuation de charges	29 031 €
012 - Charges de personnel	1 638 316 €	70 - Produits des services	295 315 €
014 - Atténuation de produits	71 834 €	73 - Impôts et taxes	2 340 348 €
65 - Autres charges de gestion courante	259 887 €	74 - Dotations et participations	784 425 €
66 - Charges financières	42 981 €	75 - Autres produits gestion courante	29 682 €
67 - Charges exceptionnelles	84 €	77 - Produits exceptionnels	1 137 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 712 528 €	78 - Reprises sur provisions	1 809 €
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	134 962 €	Recettes réelles de fonctionnement	3 481 749 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	134 962 €	042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 041 €
		Recettes d'ordre de fonctionnement	9 041 €
Total	2 847 491 €	Total	3 490 790 €
Résultat reporté ou anticipé	0 €	Résultat reporté ou anticipé	0 €
Total cumulé	-3.94% ↘ 2 847 491 €	Total cumulé	-0.60% ↘ 3 490 790 €
Résultat de fonctionnement		+17.5% ↗	643 299 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de **643 299,02 €**, soit une augmentation de 17,5% par rapport au CA2019. Ce résultat s'explique par une baisse plus que proportionnelle des dépenses (-3,94%) par rapport aux recettes (-0,60%).

CA 2020- rétrospective section de fonctionnement 2014-2020

Budget Commune - RESULTATS d'exercices section de FONCTIONNEMENT			
2014-2020			
	RECETTES	DEPENSES	résultat
année 2008	2,640,739.02	2,009,641.46	631,097.56
année 2009	2,641,784.61	2,124,328.80	517,455.81
année 2010	2,790,913.10	2,247,921.74	542,991.36
année 2011	2,768,056.00	2,331,708.94	436,347.06
année 2012	2,948,208.88	2,594,625.97	353,582.91
année 2013	2,965,229.27	2,591,952.66	373,276.61
année 2014	3,021,273.45	2,693,766.06	327,507.39
année 2015	3,135,591.93	2,783,224.17	352,367.76
année 2016	3,085,572.86	2,831,007.67	254,565.19
année 2017	3,184,391.36	2,892,367.14	292,024.22
année 2018	3,452,520.92	2,978,664.79	473,856.13
année 2019	3,511,758.83	2,964,268.86	547,489.97
année 2020	3,490,790.63	2,847,491.61	643,299.02

Ce résultat (amélioré en 2020) trouve essentiellement comme explications :

- L'enregistrement de recettes exceptionnelles que sont les taxes sur terrains devenus constructibles (55 000 € en 2020),
- La « non reprise » de l'Etat au titre de la réforme de TH sur 2020, reportée sur 2021 (environ 100 000€ estimés),

Et malgré « l'impact Covid », Pont-Péan a connu par ailleurs en 2020 des mouvements de personnels assez conséquents avec des incidences sur le CA 2020 (absence sur certains postes, remplacement par des agents « moins avancés » dans la carrière...). Ce qui fait de 2020 une année assez atypique.

2.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

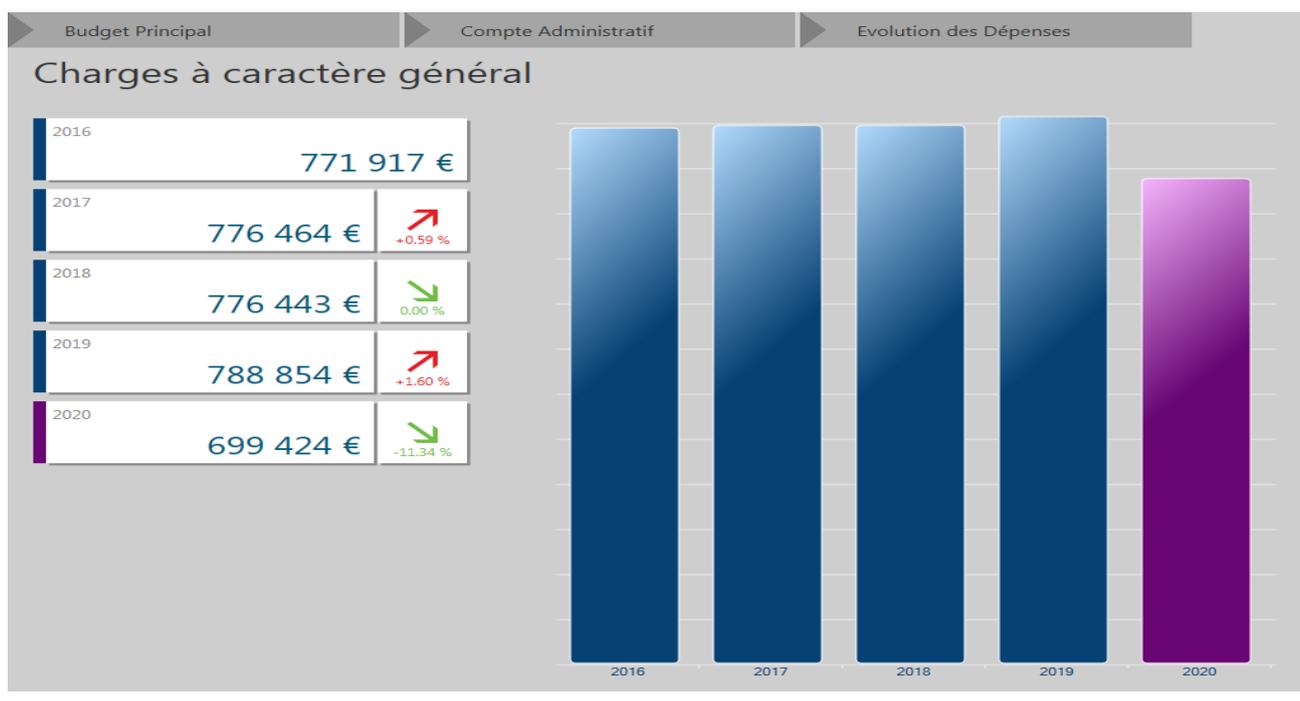
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

FONCTIONNEMENT	2019		2020			
	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	Taux d'exécution CA 2020
011 Charges à caractère général	788 854,76 €	827 937,00 €	827 937,00 €	699 424,58 €	-11,3%	84,5%
012 Charges de personnel	1 620 033,22 €	1 703 000,00 €	1 703 000,00 €	1 638 316,85 €	1,1%	96,2%
014 Atténuation de produits - AC négative RM	55 379,00 €	55 379,00 €	55 379,00 €	55 379,00 €	0,0%	100,0%
014 Atténuation de produits - autres	17 236,02 €	19 963,00 €	19 963,00 €	16 455,52 €	-4,5%	82,4%
022 Dépenses imprévues fonct.	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
023 Virement à la section d'invest.	0,00 €	334 511,00 €	334 511,00 €	0,00 €		
042 Opération d'ordre entre section	112 936,03 €	136 000,00 €	136 000,00 €	134 962,66 €	19,5%	99,2%
65 Autres charges de gestion courante	258 496,82 €	270 400,00 €	270 400,00 €	259 887,93 €	0,5%	96,1%
66 Charges financières	47 648,46 €	52 500,00 €	45 500,00 €	42 981,07 €	-9,8%	94,5%
67 Charges exceptionnelles	219,19 €	700,00 €	700,00 €	84,00 €	NS	12,0%
67 subv de fonct except budget annexe (pont-mahaud)	49 000,00 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €		
68 dotations aux amortissements (dépréciation de recettes)	14 465,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
DEPENSES	2 964 268,86 €	3 403 990,00 €	3 393 990,00 €	2 847 491,61 €	-3,9%	83,90%

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,9% entre 2019 et 2020.

Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la commune (fluides, petites fournitures, les contrats, honoraires, maintenance, l'entretien du matériel, des bâtiments, les impôts...).



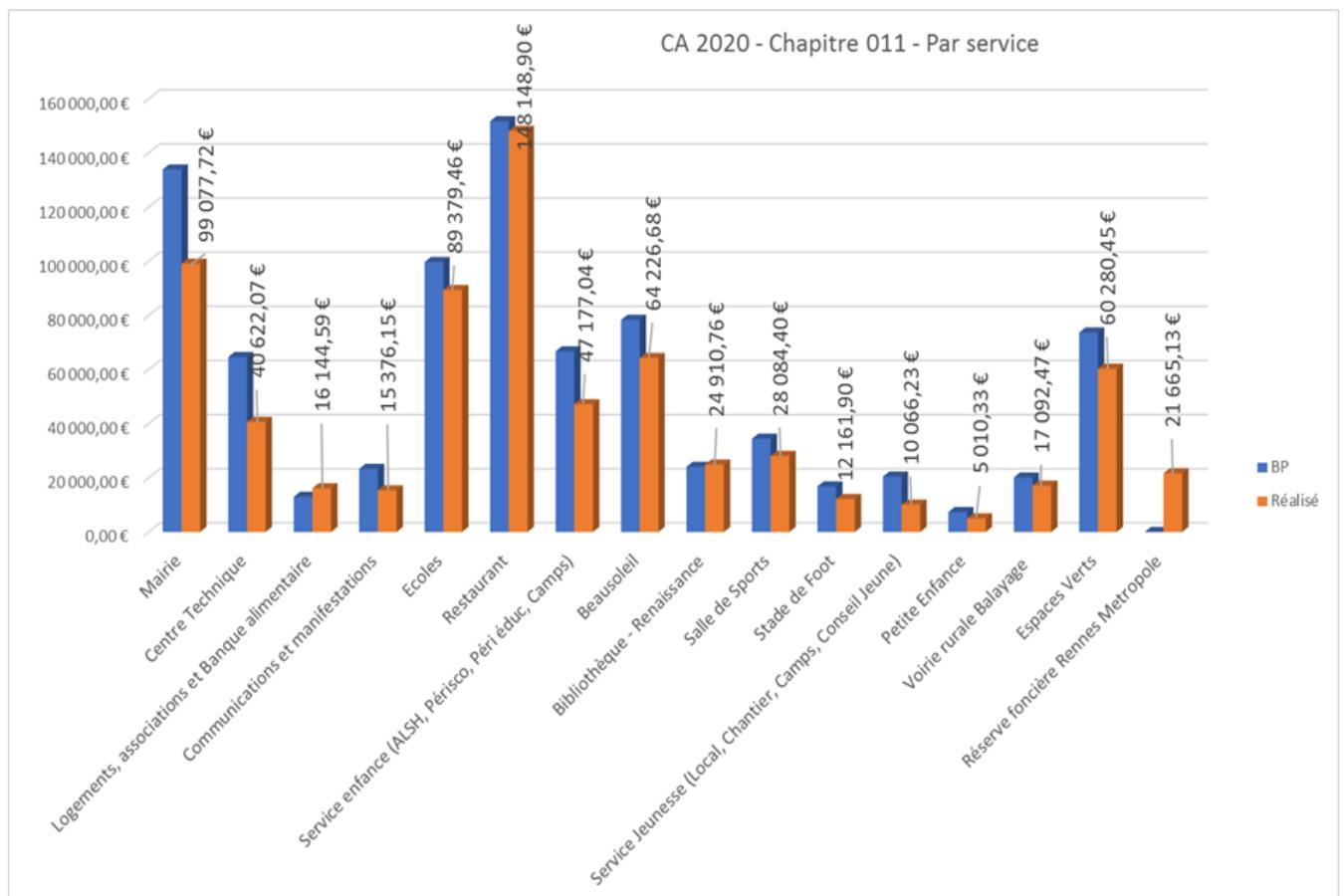
Ce chapitre budgétaire totalise 699 424,58 € et représente 25% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il enregistre une baisse de 11,3% par rapport à l'année 2019 et atteint un taux de réalisation de près de 84.5%.

Le chapitre 011 a diminué de 89 000€ entre 2019 et 2020, ce qui est le résultat du contexte sanitaire (impact « covid19 ») avec principalement comme conséquence sur ce chapitre :

- Diminution de l'achat des repas au syndicat du fait de la fermeture des services scolaires et périscolaires (- 46 000€),
- Absence de certaines animations tels que les camps enfance non réalisés, et un impact sur le budget alimentation, activités, sorties ...des services et des écoles (- 30 000€),
- De prestations non réalisées du fait de ce contexte : impact sur la programmation culturelle de l'espace Beausoleil, et dépenses induites (- 11 000€).

Il est à préciser des dépenses supplémentaires par ailleurs sur ce chapitre (achats de masques, produits d'hygiène, et d'entretien des bâtiments) : comptabilisées à hauteur de 35 000€.



Chap. 012 - CHARGES DE PERSONNEL

MASSE SALARIALE - CA 2019 - BP 2020 - CA 2020

012 CHARGES DE PERSONNEL

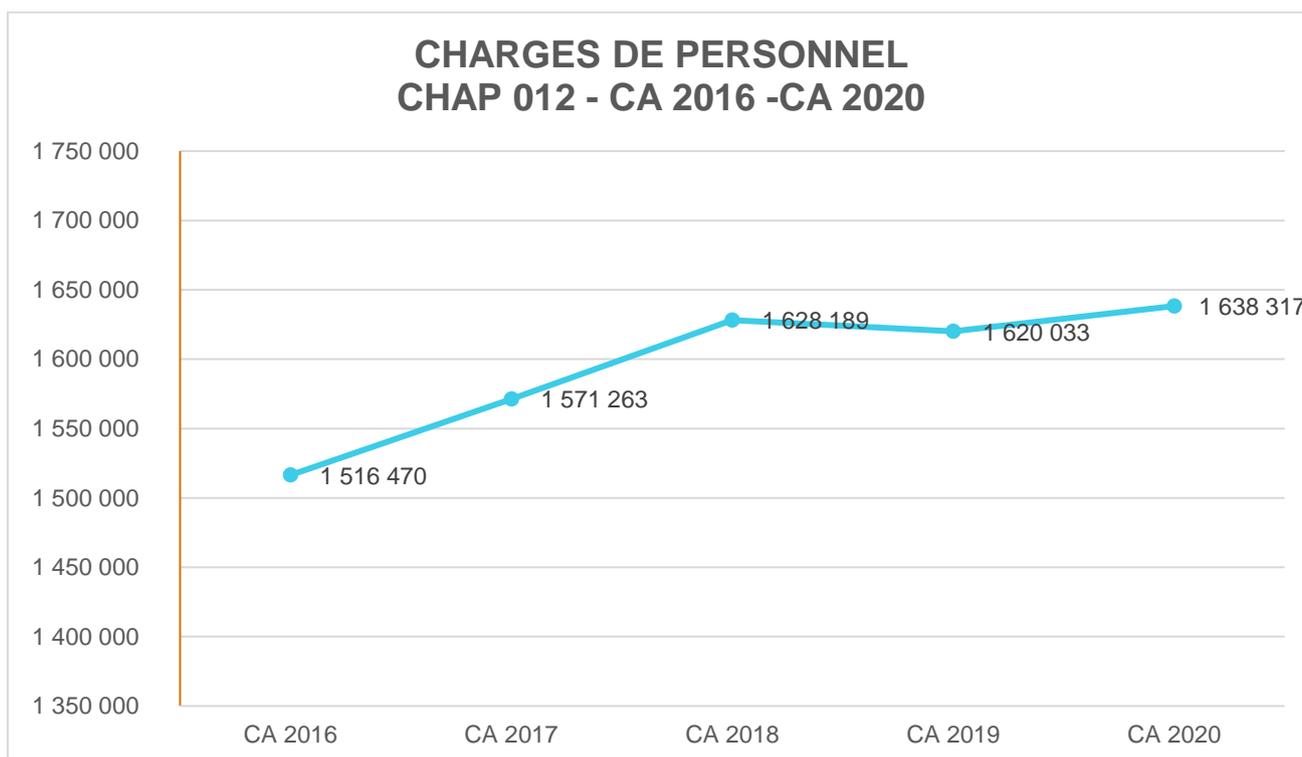
Compte	Dépenses	CA 2016	CA 2017	CA 2017/2016 %	CA 2018	CA 2018/2017%	CA 2019	CA 2019/2018%	CA 2020	CA 2020/2019%	CA 2020/2017
TOTAL		1 516 469,64	1 571 263,34	3,49	1 628 188,82	3,62	1 620 033,22	- 0,50	1 638 316,85	1,13	4,27

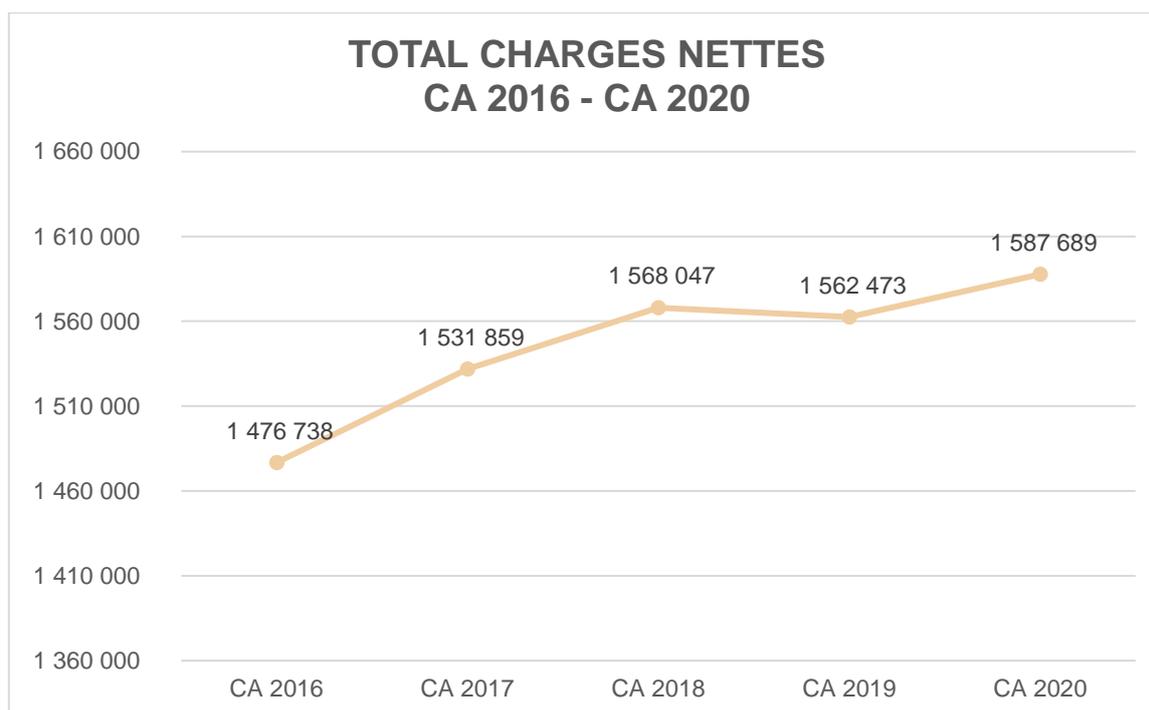
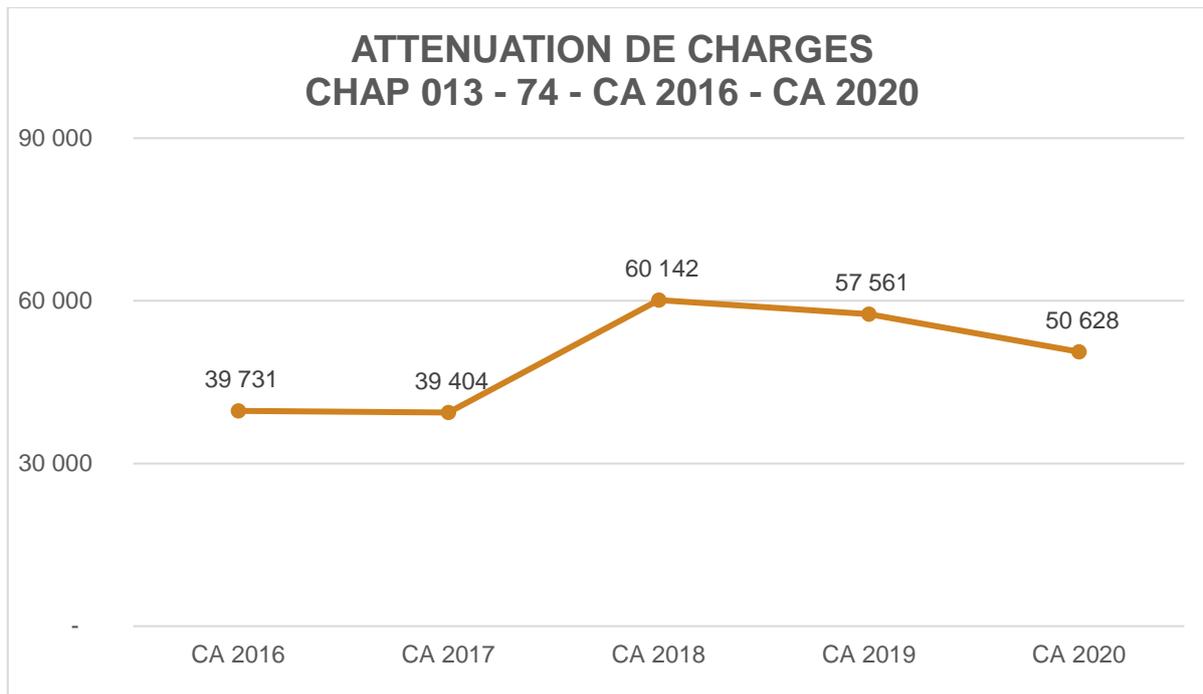
0,042674903

CHAP 013 - ATTENUATION DE CHARGES - CHAP 74 - AUTRES PRODUITS

Compte	RECETTES	CA 2016	CA 2017	CA 2017/2016 %	CA 2018	CA 2018/2017%	CA 2019	CA 2019/2018%	CA 2020	CA 2020/2019%	CA 2020/2017
TOTAL		39 731,47	39 404,10	- 0,82	60 142,17	52,63	57 560,52	- 4,29	50 628,02	- 12,04	28,48

Compte	TOTAUX CHARGES NETTES	CA 2016	CA 2017	CA 2017/2016 %	CA 2018	CA 2018/2017%	CA 2019	CA 2019/2018%	CA 2020	CA 2020/2019%	CA 2020/2017
DEPENSES - RECETTES		1 476 738,17	1 531 859,24	3,73	1 568 046,65	2,36	1 562 472,70	- 0,36	1 587 688,83	1,61	3,64





Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. Elles ont augmenté de 1,13% entre 2019 et 2020. Cette augmentation s'explique notamment par les normes étatiques :

Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice en 2017 (+0.60%) ainsi que les surcoûts liés à la mise en œuvre de la réforme PPCR et à la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le GVT, ou glissement vieillesse technicité, constate l'évolution des carrières des agents et réhausse également naturellement le chapitre. Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

COMMUNE DE PONT-PEAN

CA 2020

Entre 2017 et 2020, les charges nettes de personnel ont progressé de 3.64 %.

Cet élément est à mettre en relation avec d'autres, notamment les services proposés à la population.

Entre 2017 et 2020, la hausse du chapitre 012 est de 4.27 %.

Avec 60 effectifs physiques et 44.78 ETP au 1^{er} janvier 2021, la commune de Pont-Péan se situe en-dessous de la moyenne de la strate. L'évolution du nombre d'ETP dans la collectivité est stable depuis plusieurs années.

Effectif en ETP	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Titulaire	35,24	34,57	32,8	33,25
Contractuel	3,11	5,08	7	8,93
Contrat aidé	2	2	2	1,6
Contrat d'apprentissage	1	1	1	1
Total	41,35	42,65	42,8	44,78

A titre indicatif, le coût « salaires chargés » par pôle se répartit ainsi :

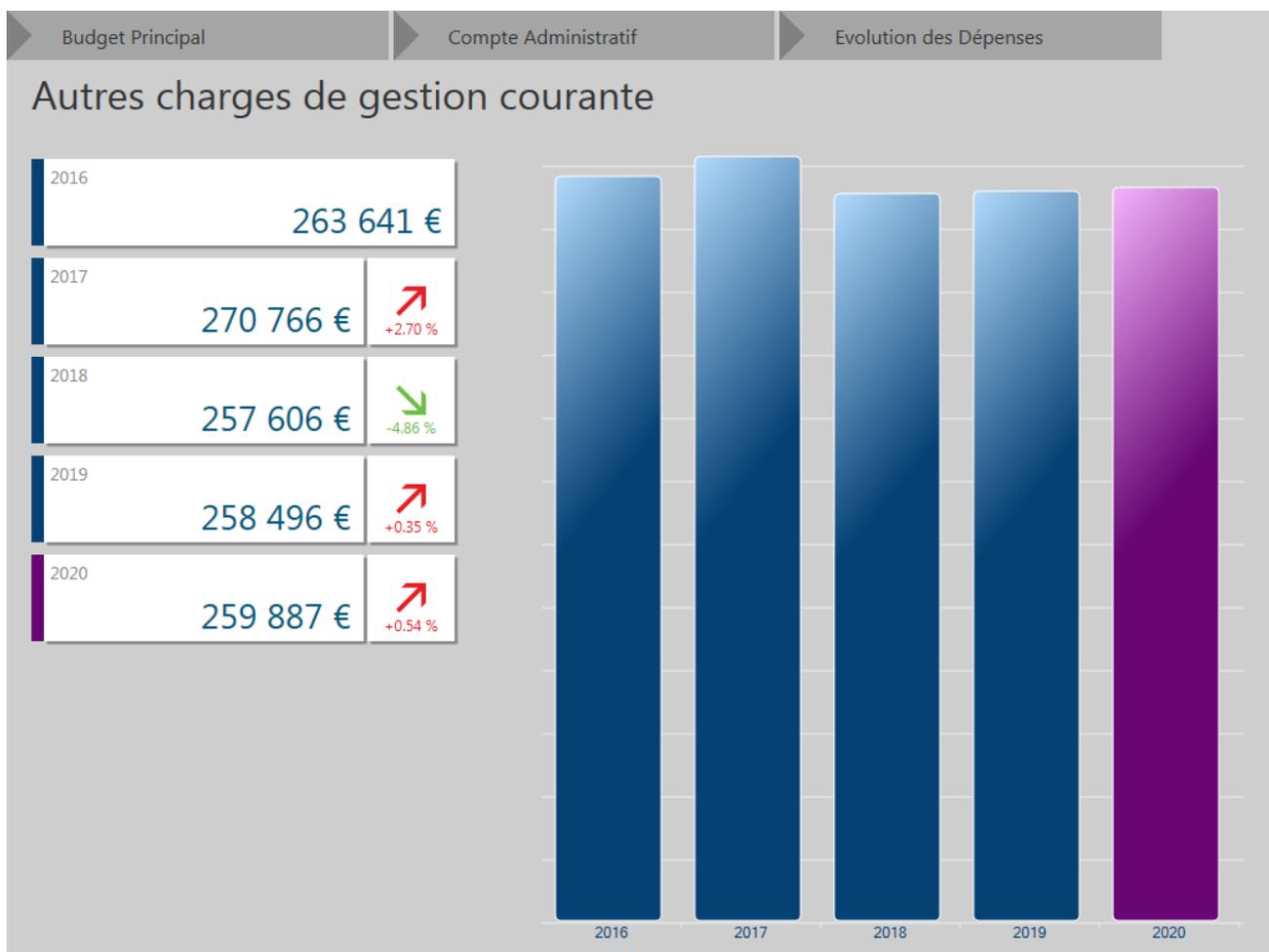
CA 2020 - CHARGES DE PERSONNEL RECAPITULATIF PAR POLE	Charges nettes de remboursement 2017 en K€	Charges nettes de remboursement 2018 en K€	Charges nettes de remboursement 2019 en K€	Charges nettes de remboursement 2020 en K€
POLE ADMINISTRATIF	340 K€	372 K€	378 K€	378 K€
POLE TECHNIQUE	255 K€	245 K€	250 K€	264 K€
POLE EJVS et Entretien bâtiments	725 K€	736 K€	720 K€	738 K€
POLE CULTUREL	180K€	182 K€	186 k€	173 K€
POLE PETITE ENFANCE	31 K€	33 K€	28 K€	34 K€
TOTAL	1532 K€	1 568 K€	1 562 K€	1 587 K€

Chap. 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

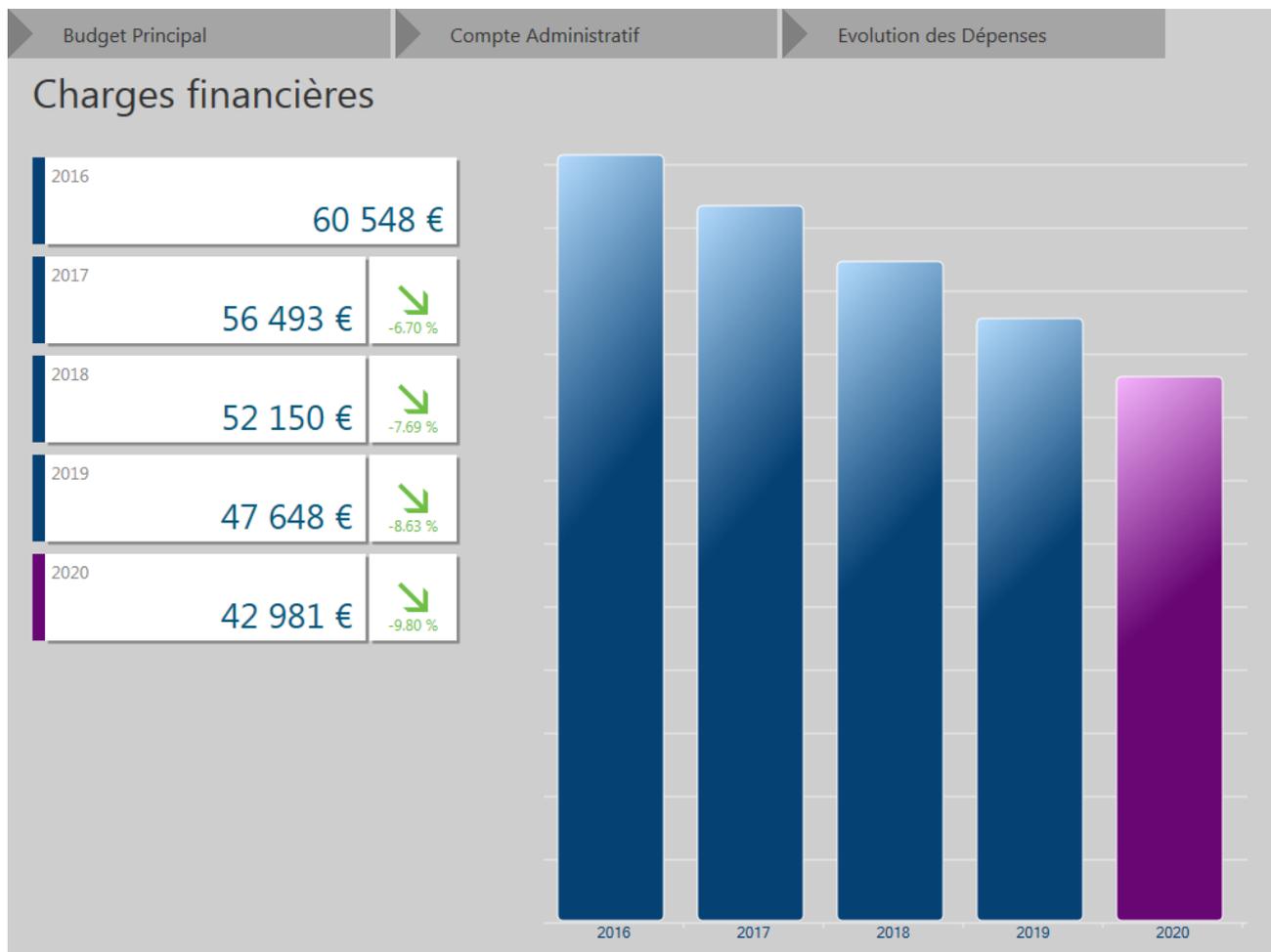
Ce chapitre enregistre 2 éléments :

- Au titre du transfert de compétence Voirie – Eclairage public – à Rennes Métropole, la commune verse une contribution à Rennes Métropole de **55 379 €** (idem années passées).
- une pénalité pour la commune au titre d'une insuffisance de logements sociaux (pour un montant de **15 962 €** (taux au 01/01/2020 :15,22%).

Chap. 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



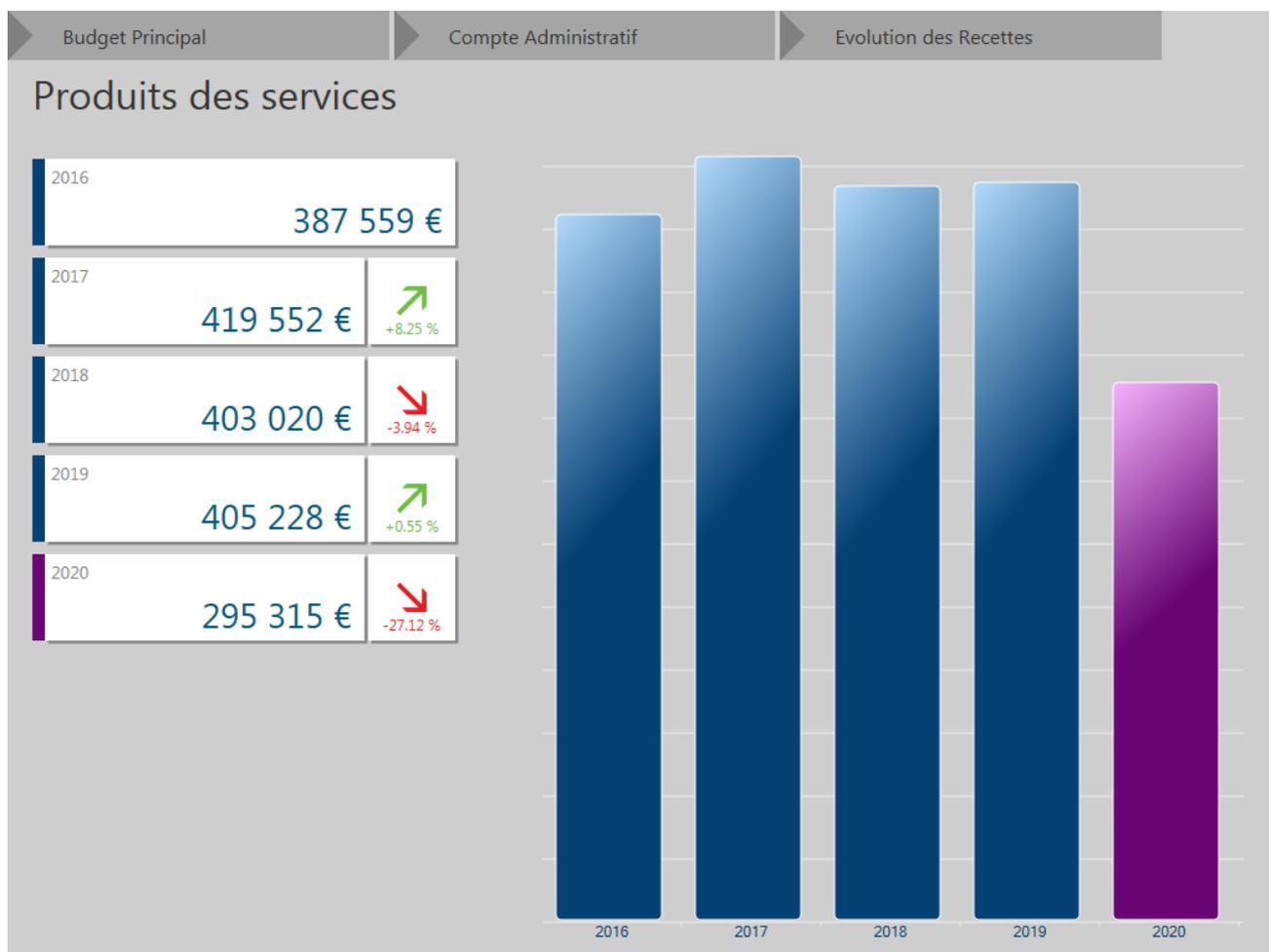
CHAP. 66 : CHARGES FINANCIERES



2.3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020	CA 2020	CA 2020/ CA 2019	Taux d'exécution
013 Atténuations de charges	28 231,75 €	20 000 €	20 000 €	29 031,27 €	2,8%	145,2%
042 Opérations d'ordre entre section - travaux en régie	11 934,65 €	13 200 €	13 200 €	9 041,22 €	-24,2%	68,5%
70 Produits de services	405 228,74 €	396 315 €	294 748 €	295 315,07 €	-27,1%	100,2%
73 Impôts et taxes	2 247 367,22 €	2 184 415 €	2 245 757 €	2 340 348,07 €	4,1%	104,2%
74 Dotations et participations	745 253,89 €	734 860 €	789 085 €	784 425,75 €	5,3%	99,4%
75 Autres produits gestion courante	66 061,24 €	54 000 €	30 000 €	29 682,26 €	-55,1%	98,9%
77 Produits exceptionnels	7 681,34 €	1 200 €	1 200 €	1 137,08 €	-85,2%	94,8%
78 Reprises sur amortissements et provision	0,00 €	0 €	0 €	1 809,91 €		
RECETTES	3 511 758,83 €	3 403 990 €	3 393 990 €	3 490 790,63 €	-0,60%	102,85%

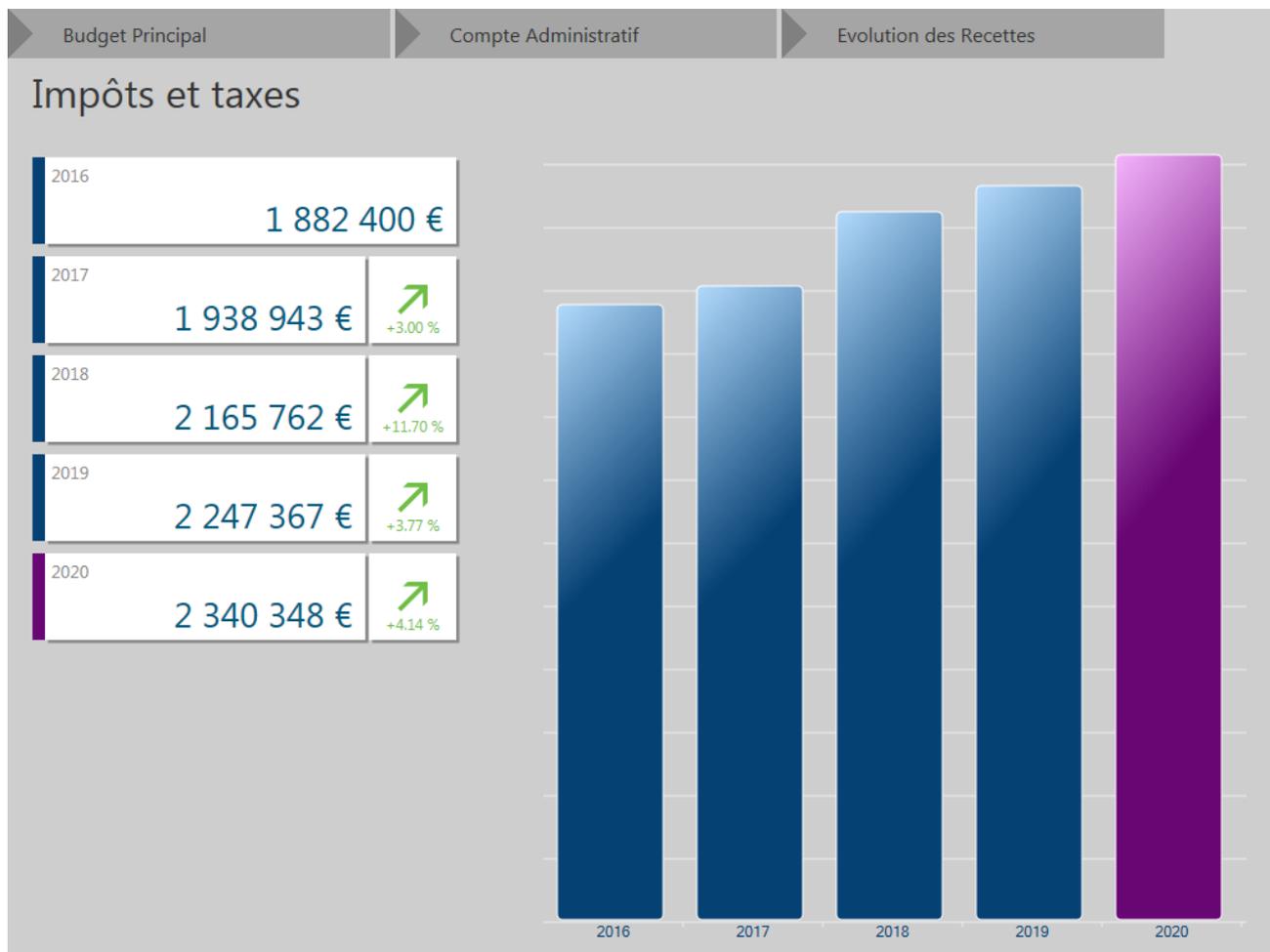
CHAP. 70 – PRODUITS DES SERVICES



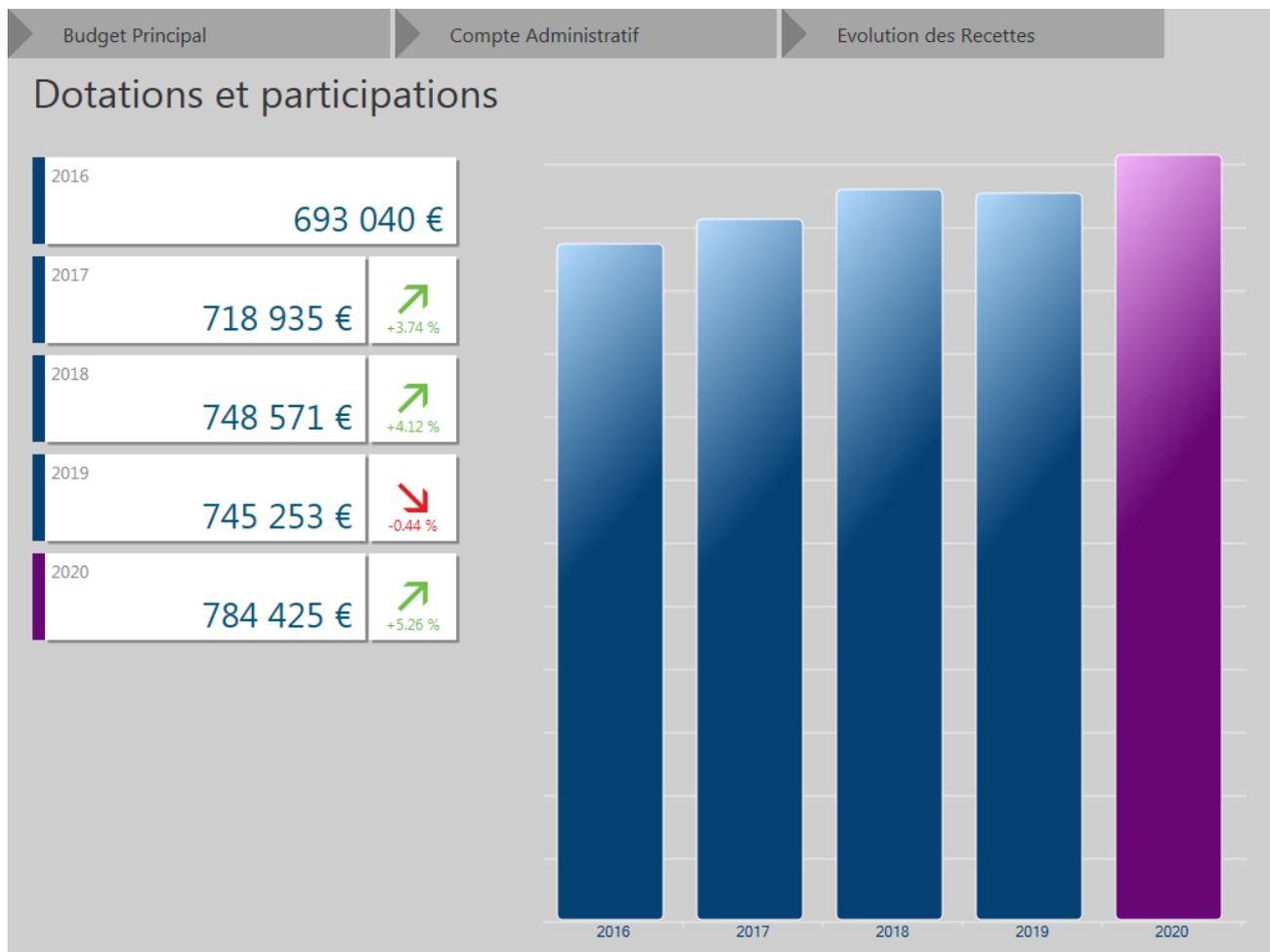
Nota :

La baisse constatée du produit des services est directement liée à l'impact Covid19 et à la période de 2 mois de confinement (fermeture des services), et reprise du rythme scolaire à mi-temps à compter du 11 mai 2020.

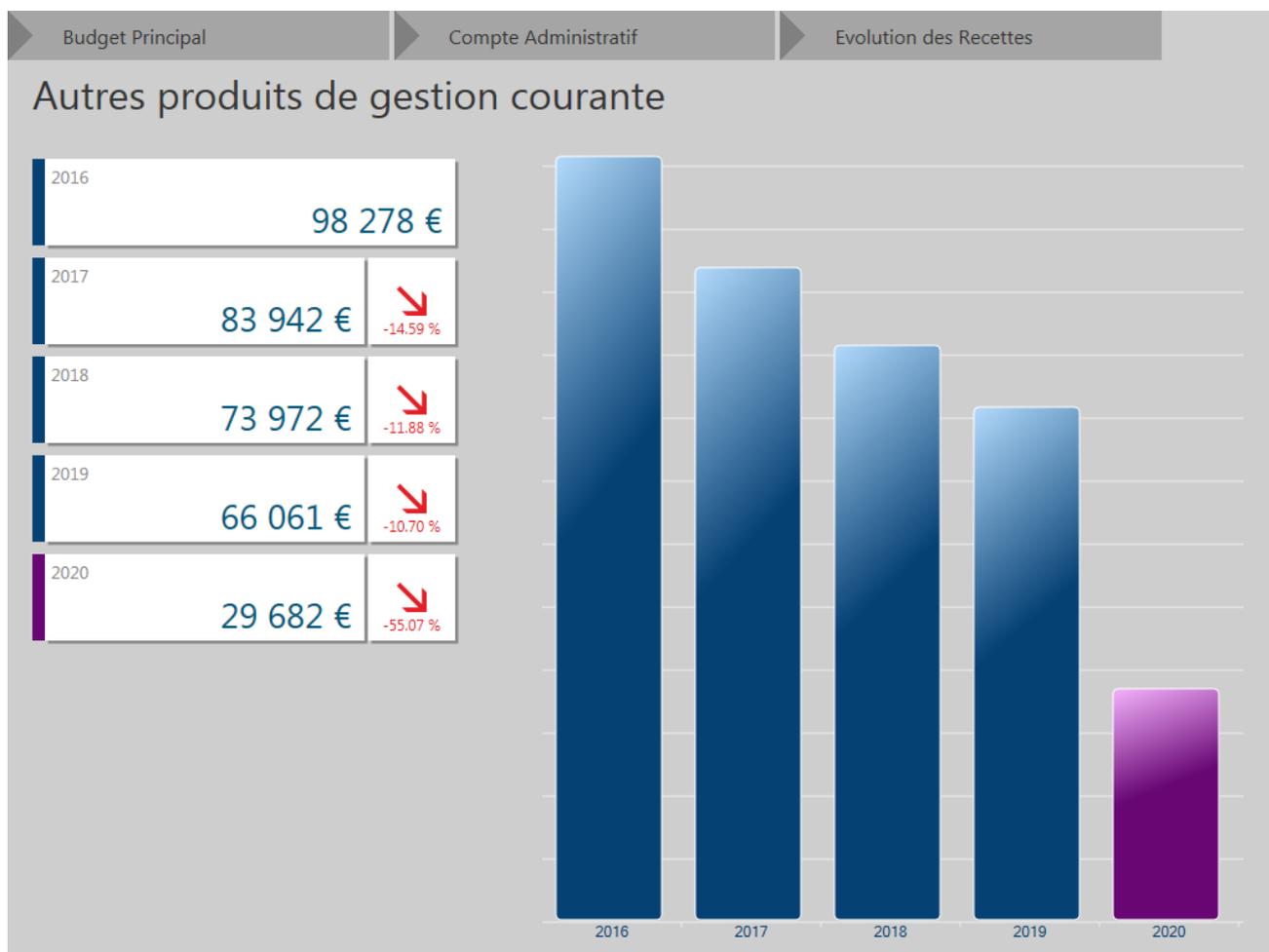
CHAP. 73 – IMPOTS ET TAXES



CHAP. 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



CHAP. 75 – PRODUITS DE GESTION COURANTE



Nota :

La baisse constatée est directement liée à l'impact Covid19 sur l'espace Beausoleil (baisse des locations de salles : - 28 000€ entre 2019 et 2020)

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente des dépenses à hauteur de 789 321 € et 978 687 € en recettes.

Budget Principal	Compte Administratif	Investissement	
Tableau synthétique			
Investissement 2020 (évolution par rapport à l'année 2019)			
Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 032 €	13 - Subventions d'investissements	201 465 €
21 - Immobilisations corporelles	242 463 €	16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	664 €
23 - Immobilisations en cours	240 646 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 412 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 909 €	1068 - Excédents de fonct. capitalisés	547 489 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	275 229 €	Recettes réelles d'investissement	822 031 €
Dépenses réelles d'investissement	780 280 €	040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	134 962 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 041 €	Recettes d'ordre d'investissement	134 962 €
Dépenses d'ordre d'investissement	9 041 €		
Total	789 321 €	Total	956 993 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	21 693 €
Total cumulé	-10.6% ↘ 789 321 €	Total cumulé	+8.17% ↗ 978 687 €
Résultat d'investissement		+773% ↗	189 365 €

La section de d'investissement fait ressortir un excédent de clôture de **189 365 €**, soit une augmentation de **773%** par rapport au CA 2019. Ce résultat s'explique par une baisse plus que proportionnelle des dépenses (-10,6%) par rapport aux recettes (8,17%).

3.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CA 2020 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TAUX DE REALISATION PAR SECTEUR

	Budgétisé 2020	Mandaté 2020	Reports BP 2021	Taux de réalisation (mandaté 2020+ crédits de report 2021)	Pour mémoire 2019
<i>Emprunts - Autres écritures</i>	300 000,00 €	284 154,98 €	0,00 €	94,72%	96,50%
Administration générale - Mairie	97 854,93 €	30 324,91 €	22 127,24 €	53,60%	26,21%
Communication	8 504,00 €	5 608,90 €	161,62 €	67,86%	89,37%
Bâtiment de la Mine	407 016,40 €	60 570,00 €	190 981,40 €	61,80%	96,52%
Culture	29 336,00 €	27 450,78 €	0,00 €	93,57%	89,52%
Enfance jeunesse scolarité	420 787,97 €	226 298,38 €	35 077,77 €	62,12%	84,38%
Petite enfance	97 650,00 €	647,55 €	0,00 €	0,66%	68,52%
Services techniques	18 710,00 €	13 423,25 €	709,49 €	75,54%	61,14%
Sport	61 534,98 €	37 029,52 €	3 852,76 €	66,44%	88,56%
Urbanisme et aménagement	337 950,51 €	103 813,21 €	38 712,57 €	42,17%	67,33%
TOTAL	1 779 344,79 €	789 321,48 €	291 622,85 €	60,75%	80,59%

Taux exécution (réalisé et payé) 2020 : 44,36%

Taux exécuté et engagé en 2020 : 60,75%

(inclus les crédits de report au BP 2021)

Nota : Le plus faible taux de réalisation des investissements constaté en 2020 comparé à 2019 s'explique par les éléments suivants :

- Impact de la Covid 19, et période de confinement,
- Impact du mouvement de personnels,
- Changement d'équipe municipale
- Décalage de réalisation du projet de la Mine.

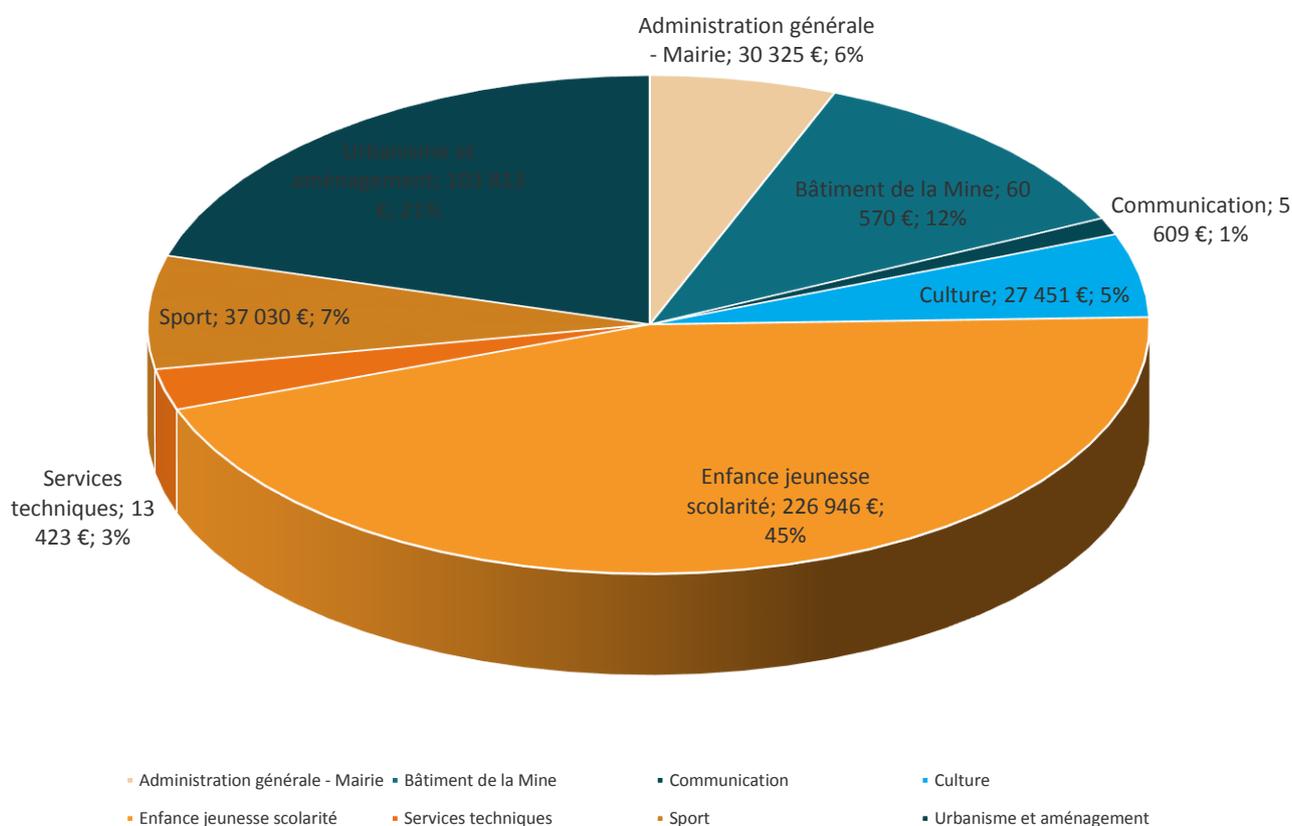
RECAPITULATIF DEPENSES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

Enfance - secteur scolaire - école maternelle - travaux rénovation énergétique (désamiantage, sols et plafonds, luminaires) + rangements	151 044,77 €
Urbanisme : Espaces verts cave Donjean (convention maîtrise ouvrage RM) + liaison piétonne luzard + aménagement allée de la clôture+ cimetièrè	61 447,14 €
Culture - Bâtiment administratif de la Mine - Etudes et MOE (phase APS, et avenant APS 2)	60 570,00 €
Urbanisme : aire de jeux parc mouton blanc	34 621,10 €
Sport - Stade de foot - éclairage terrain annexe - équipements dont pare-ballons	32 274,82 €
Administration générale - Mairie - Equipements (équipements ergonomiques de bureaux, standard téléphonique)	30 324,91 €
Enfance - Espace enfance - Travaux Espace enfance (remplacement menuiseries extérieures)	27 171,72 €
Culture - Espace Beausoleil - Equipements scéniques (perches, lumières, sons, ...) + plateaux de tables, et échelle télescopique	26 259,63 €
Enfance - secteur scolaire - école primaire - travaux (VMC bâtiment B, film opaque : prescriptions PPMS, portes extérieures sanitaires)	15 573,58 €
Enfance - secteur scolaire - école primaire - équipements (10 ordinateurs avec écrans, 1 table ping-pong)	9 780,08 €
Services techniques - équipements (tables un ensemble outillages divers)	7 883,21 €
Urbanisme - équipements urbains (signalétiques lieux-dits, mobilier urbain : jardinières)	7 744,97 €
Enfance - secteur scolaire - école maternelle - équipements (vidéoprojecteur interactif, mobiliers de classes, siège ergo ASTSEM)	5 697,65 €
Communication - équipements informatiques	5 608,90 €
Enfance vie scolaire - Restaurant scolaire - Equipements (trancheuse à pain, équipements ergo, chariots etc.)	5 589,34 €
Services techniques - travaux en régie à caractère d'investissement	5 540,04 €
Sport - Salles de sports - travaux -complément contrôle accès salle de sports et films occultants	4 754,70 €
Enfance - Espace enfance - équipements (logiciel portail familles, équipements ergo)	4 384,33 €
Jeunesse - Local jeunes - Equipements (informatique : 2 ordi local J + 1 ordi portable responsable jeunes et équipements ergo)	3 828,45 €
Entretien/hygiène des bâtiments : matériels d'entretien	3 228,46 €
Culture - Médiathèque - travaux en régie sanitaires et équipements ergonomiques	1 191,15 €
Petite enfance - équipements ergo et autres petits équipements	647,55 €
Sous-total dépenses d'investissements réalisées en 2020 (hors emprunts)	505 166,50 €
Remboursement d'emprunts et cautions	275 229,39 €
Opérations d'ordre	8 925,59 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT CA 2020	789 321,48 €

CA 2020 mandaté

Administration générale - Mairie	30 325 €
Bâtiment de la Mine	60 570 €
Communication	5 609 €
Culture	27 451 €
Enfance jeunesse scolarité	226 946 €
Services techniques	13 423 €
Sport	37 030 €
Urbanisme et aménagement	103 813 €

Répartition des investissements 2020 par secteur



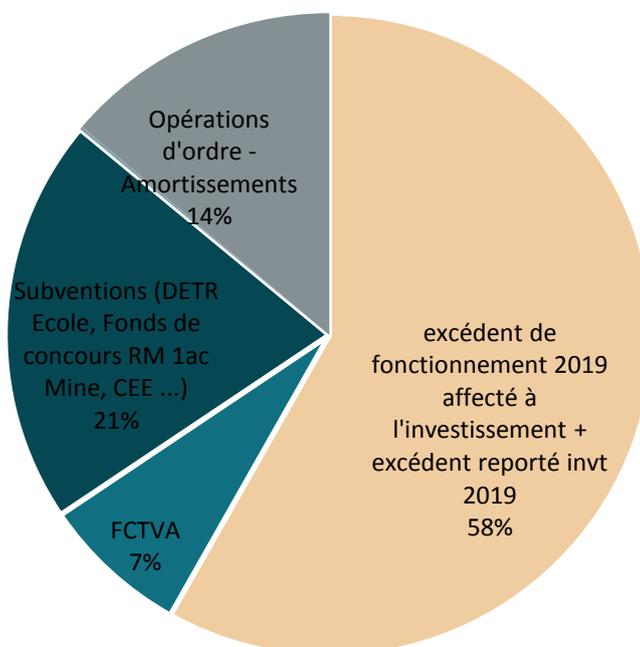
CRBP 2021 DEPENSES

Culture - Bâtiment de la Mine - poursuite contrat MOE	190 981,40 €
Urbanisme - aire de jeux parc mouton blanc	27 692,28 €
Administratif - Mairie - serveur informatique	19 814,06 €
Scolaire - Alarmes PPMS (nota subvention perçue en fin exercice 2020 : 6 500€)	19 743,60 €
Scolaire - solde rénovation énergétique écoles MOE 2020 + solde travaux dont chauffage	17 023,89 €
Urbanisme - convention maîtrise d'ouvrage route de Laillé - aménagement parking chapelle	11 019,69 €
Equipements divers - ergonomie des postes ou autres- solde	4 370,97 €
Sport - arrosage terrain annexe, éclairage extérieur salle de sports	976,96 €
TOTAL RESTES A REALISER 2020 - CRBP 2021 - DEPENSES	291 622,85 €

3.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT**CA 2020 COMMUNE - Recettes d'investissement 2020 - Récapitulatif**

Excédent de fonctionnement 2019 affecté à l'investissement + excédent reporté invt 2019	569 183,25 €
FCTVA	72 412,00 €
Subventions (DETR Ecole, Fonds de concours RM 1ac Mine, CEE ...)	200 543,62 €
RM - Fonds de concours métropolitain Bâtiment de la Mine (1ac = 50%) : 140 000€	
ETAT - DETR Bâtiments scolaires : 40 798€	
ALEC - CEE - économies énergie : 9 415€	
ETAT - alarmes PPMS site scolaire : 6 581 €	
Participations équipements publics - ZAC Lizard	1 585,54 €
Opérations d'ordre - Amortissements	134 962,66 €
Total recettes d'investissement - CA 2020	978 687,07 €

Comment ont été financés les investissements 2020 ?



- excédent de fonctionnement 2019 affecté à l'investissement + excédent reporté invt 2019
- FCTVA
- Subventions (DETR Ecole, Fonds de concours RM 1ac Mine, CEE ...)
- RM - Fonds de concours métropolitain Bâtiment de la Mine (1ac = 50%) : 140 000€
- ETAT - DETR Bâtiments scolaires : 40 798€
- ALEC - CEE - économies energie : 9 415€
- ETAT - alarmes PPMS site scolaire : 6 581 €
- Participations équipements publics - ZAC Lizard
- Opérations d'ordre - Amortissements

Le financement des opérations d'investissement se fait grâce à 4 leviers :

- Les ressources propres (FCTVA, taxes d'urbanisme, produits de cessions,...)
- L'autofinancement
- Les subventions d'investissement
- L'emprunt

En 2020, la commune de Pont-Péan n'a pas eu recours à l'emprunt

CRBP 2021 RECETTES

Subvention DETR 2020 SOLDE - rénovation énergétique - bâtiments scolaires	9 077,58 €
RM- Fonds de concours métropolitain - bâtiment de la Mine (2ac)	140 000,00 €
TOTAL RESTES A REALISER 2020 - CRBP 2021 - RECETTES	149 077,58 €

Résultats C.A. 2020 - COMMUNE

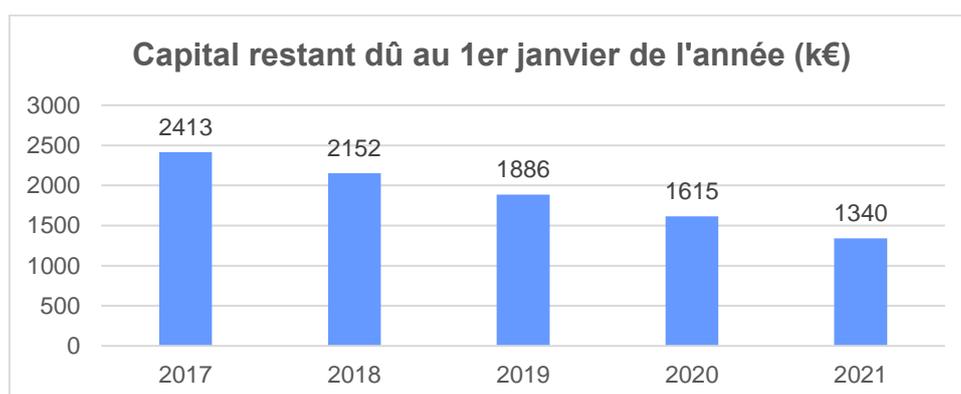
RESULTATS 2020	INVESTISSEMENT
RECETTES (hors 001)	956 993,79 €
DEPENSES	789 321,48 €
EXCEDENT 2020	167 672,31 €
DEFICIT 2020	
RESULTATS DE CLOTURE 2019	21 693,28 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	189 365,59 €

La section d'investissement dégage un excédent de clôture 2020 de : 189 365,59 €

Pour mémoire, à l'issue de l'exercice 2019, la section d'investissement dégageait un excédent de clôture de : 21 693,28 €

4. LA DETTE

A. L'encours de la dette : un désendettement continu de la commune



La maîtrise de l'endettement s'est poursuivie en 2020. La commune s'est ainsi désendettée de 275 k€ euros.

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2020 à 1 340 k€ contre 1 615 k€ au 1^{er} janvier 2020.

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette par habitant s'élèvera donc à 288 € ? et se situe désormais largement en-dessous de la moyenne nationale des communes de la strate qui est de 770 € (source : Audiar) par habitant (source: collectivites-locales.gouv.fr – les collectivités locales en chiffres 2020).

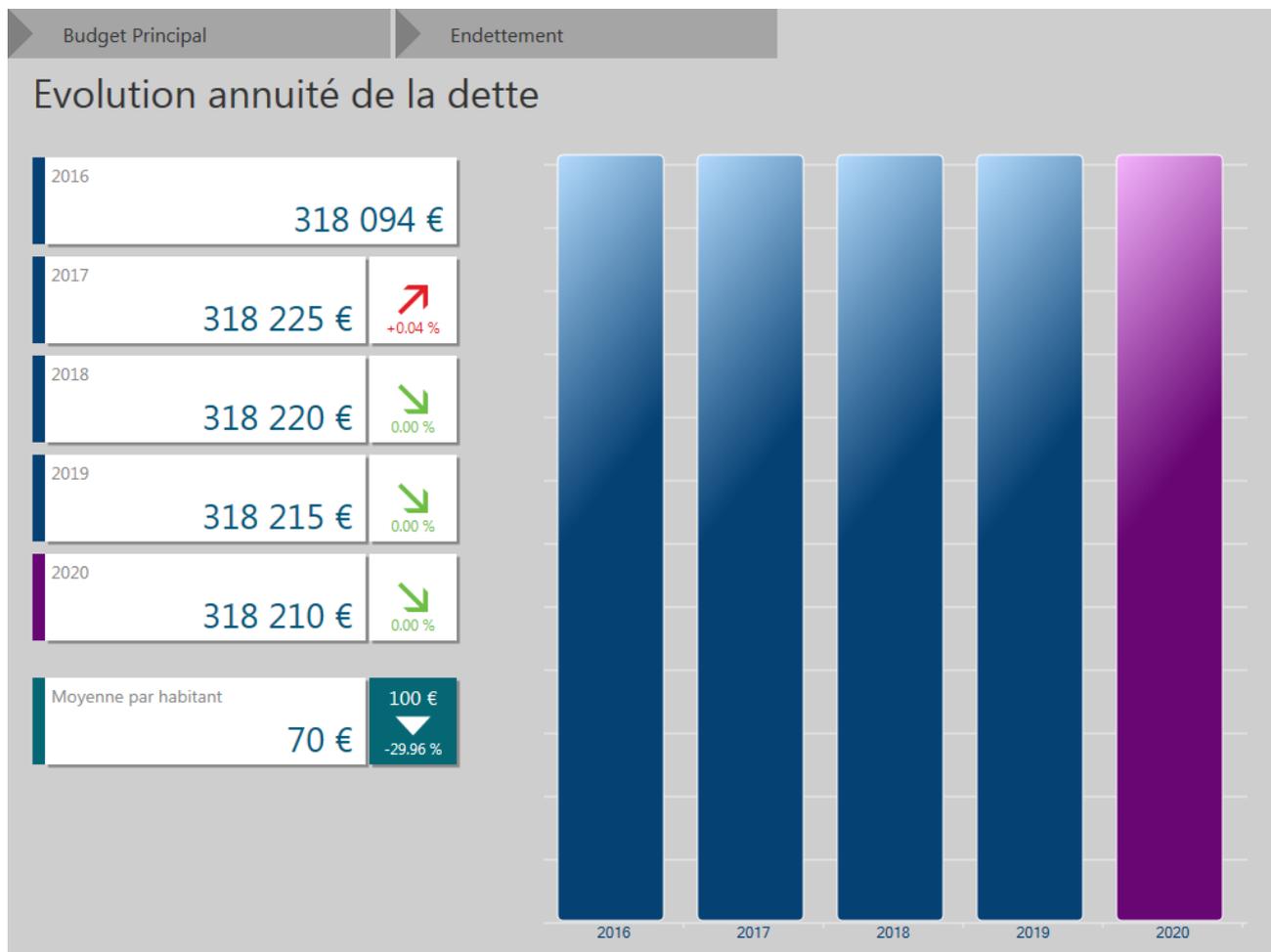
Ce qui permettra d'emprunter pour 2021 à faible taux d'intérêt pour améliorer la vie des pontpéannais et leur offrir les équipements à la hauteur d'une commune telle que la nôtre.

B. Caractéristiques de l'encours au 31 décembre 2020

Prêteur - nature du prêt	Capital restant dû au 31/12/2020	Montant du Capital à rembourser en 2021
CACIB 2002 - prêt espace Beausoleil TV - 20 ans - 2 600 000€	132 890 €	132 890 €
DEXIA CL 2003 - prêt salle de sports TF 4,26 - 20 ans - 500 000€	128 539 €	32 305 €
DEXIA CL 2003 - prêt salle de sports TF 4,84 - 25 ans - 550 000€	308 516 €	27 127 €
CREDIT MUTUEL - investissements 2014 TF 2,57 - 15 ans - 750 000€ (dont Mairie)	484 041 €	48 438 €
CREDIT MUTUEL - investissements 2012 TF 2,57 - 15 ans - 600 000 € (dont Centre technique municipal)	285 913 €	39 302 €
	1 339 899 €	280 K €

La répartition de la dette actuelle est la suivante : 90% en taux fixe et 10% en taux variable.

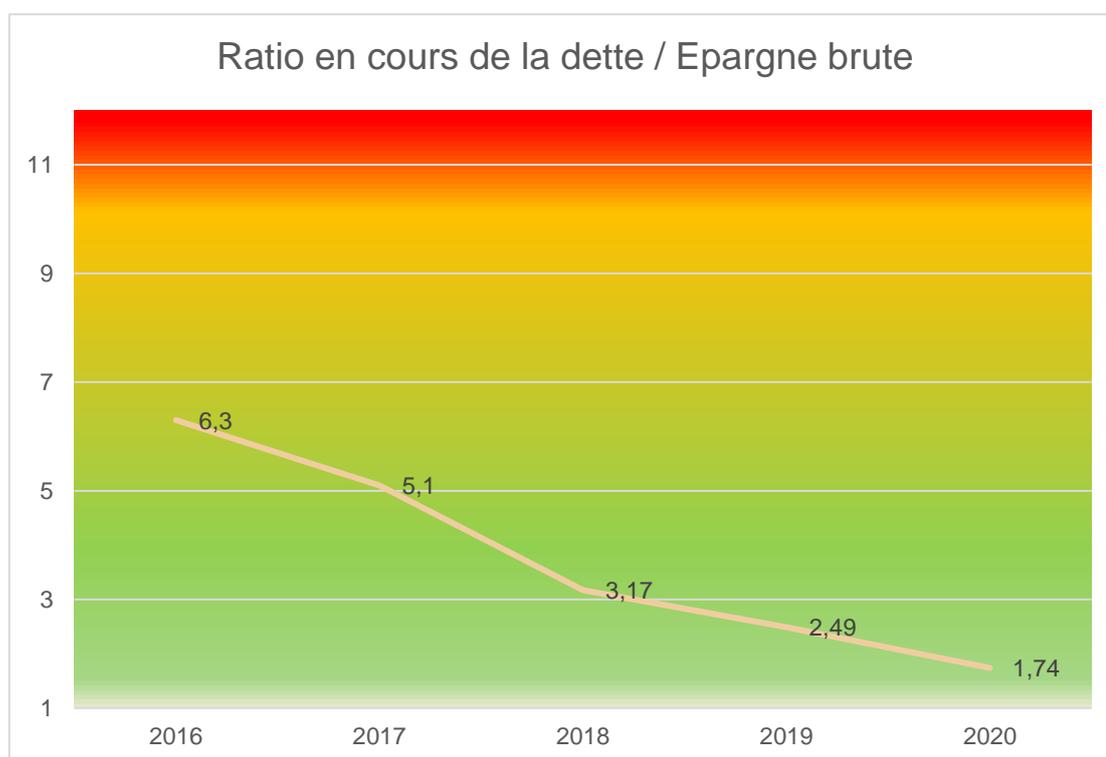
C. Evolution annuité de la dette 2014 à 2020 (hors ICNE et frais financiers)



D. La capacité de désendettement

Pour rappel, la capacité de désendettement est le rapport entre le stock de dette au 1^{er} janvier et l'épargne brute. Il s'agit du principal critère de solvabilité. Il exprime le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser sa dette si elle choisissait d'y consacrer tous ses moyens de fonctionnement. La zone d'alerte du ratio se situe entre 10 et 12 ans.

Depuis 2016, le ratio de désendettement ne cesse de s'améliorer. En 2020, il atteint moins de 2 années (capital restant dû 1340 k€ / épargne brute 770 k€)



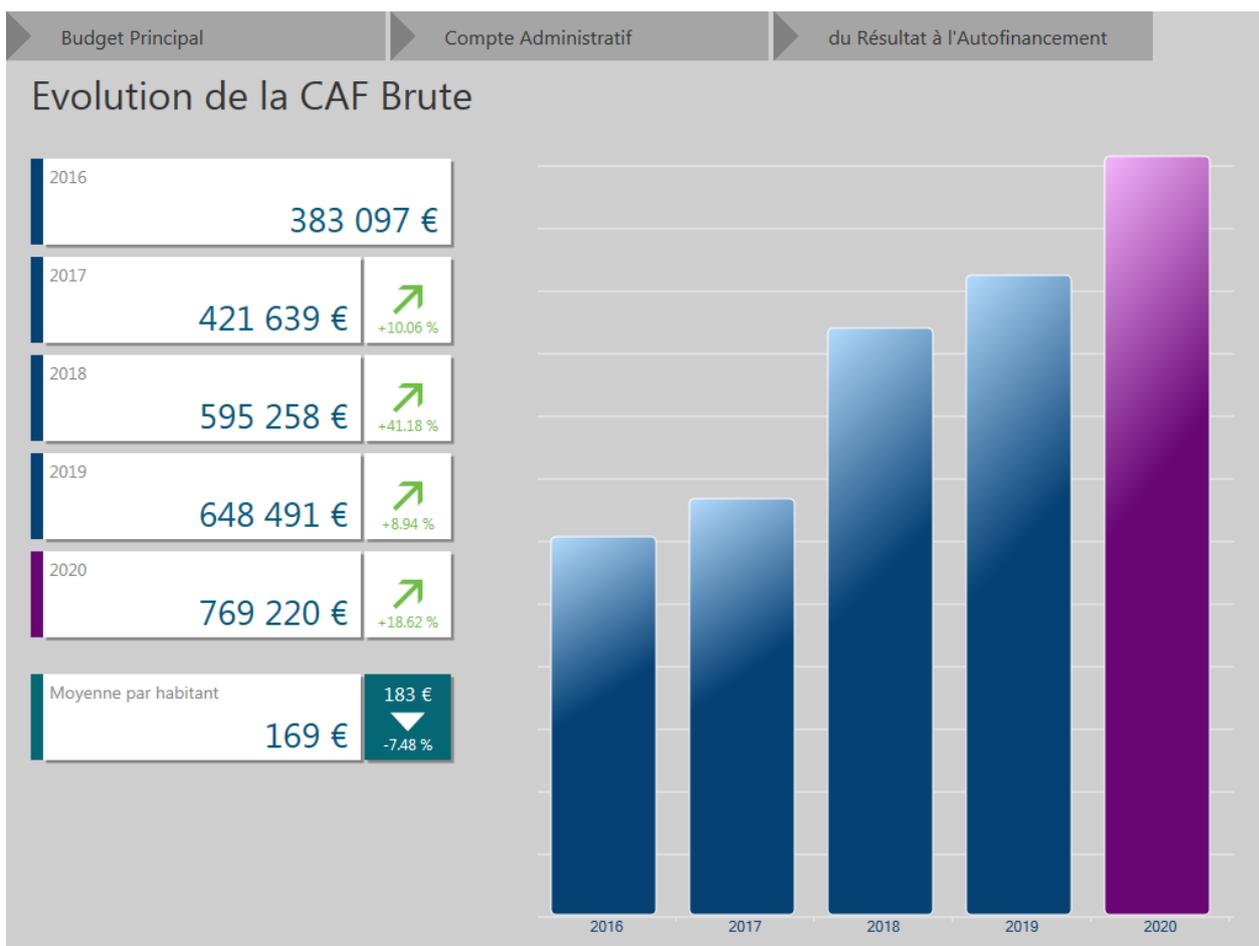
La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

5. LES EPARGNES

La capacité d'épargne permet de mesurer la partie des ressources que la collectivité ne consomme pas dans son train de vie courant et donc de déterminer la partie des ressources qui peut être affectée au financement des investissements. Il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

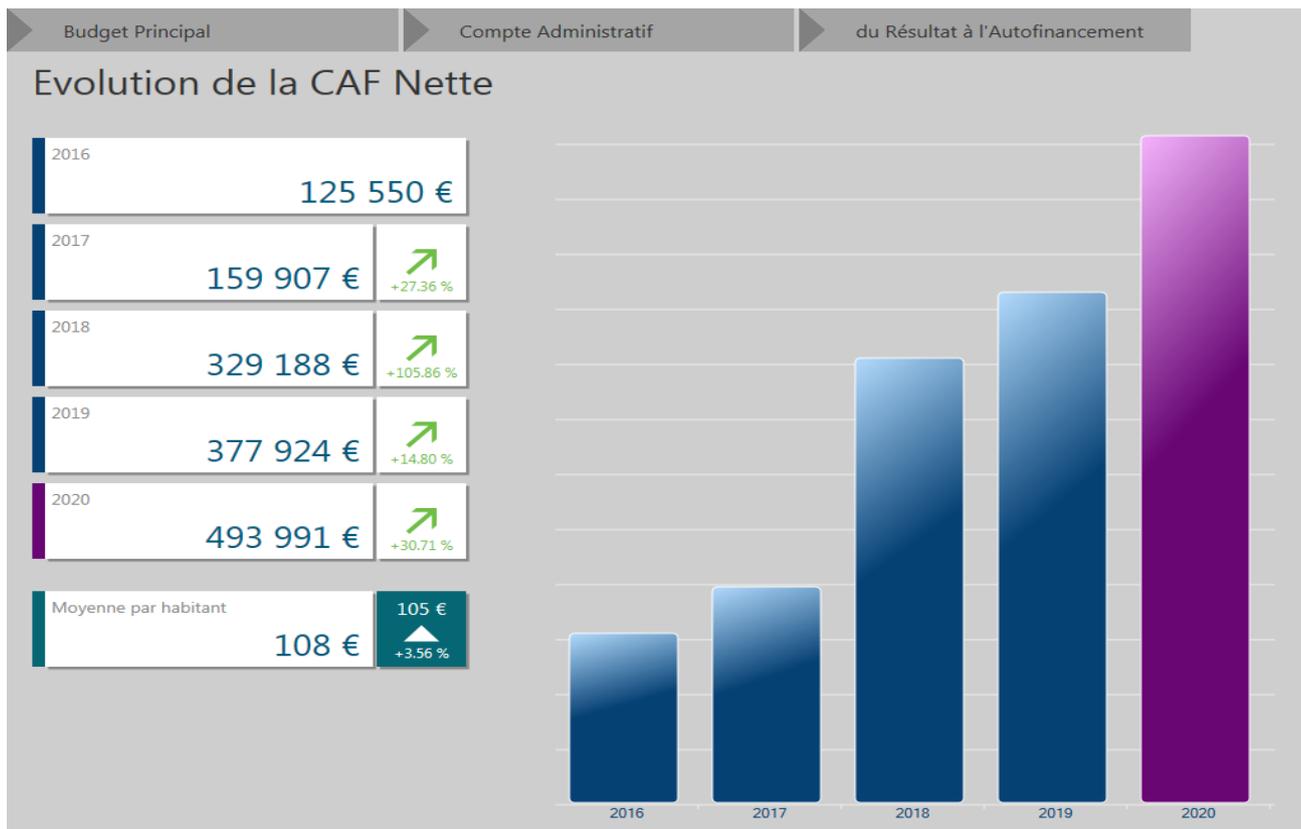
Plusieurs niveaux d'épargne sont à prendre en considération :

- l'épargne de gestion : il s'agit de la différence entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette),
- l'épargne (l'autofinancement) brute : il s'agit de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette et des éléments exceptionnels,
- l'épargne disponible ou épargne nette : il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Cette dernière représente le montant réellement disponible pour investir.



En 2020, le compte administratif affiche un niveau d'épargne nette de 493 991 € en nette augmentation par rapport à l'exercice 2019 (soit 116 067 €).

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements. Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, les rattachements et de cela il faut également déduire les cessions car il s'agit d'une recette exceptionnelle (article 775).



Sur la période de 2016 à 2020, les soldes d'épargne de la commune de Pont-Péan sont en continuelle augmentation, rendant compte d'une gestion budgétaire saine :

- L'épargne brute est passée de 383 097 € en 2016 à 769 220 € en 2020 ;
- L'épargne nette est passée de 125 550 € en 2016 à 493 991 € en 2020.

Pont-Péan conserve un niveau d'épargne conséquent lui permettant de financer son programme d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

Le dynamisme des recettes de fonctionnement, accompagné de la modération des charges d'exploitation ainsi que la maîtrise de l'annuité de la dette, ont permis de garder les différents soldes intermédiaires de gestion à un niveau supérieur à la moyenne nationale des collectivités de la même catégorie démographique.

6. RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Résultats C.A. 2020 - COMMUNE

RESULTATS 2020	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 001)	956 993,79 €	3 490 790,63 €	4 447 784,42 €
DEPENSES	789 321,48 €	2 847 491,61 €	3 636 813,09 €
EXCEDENT 2020	167 672,31 €	643 299,02 €	810 971,33 €
DEFICIT 2020			
RESULTATS DE CLOTURE 2019	21 693,28 €		21 693,28 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	189 365,59 €	643 299,02 €	832 664,61 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture 2020 de : 643 299,02 €

La section d'investissement dégage un excédent de clôture 2020 de : 189 365,59 €

Pour mémoire, à l'issue de l'exercice 2019:

La section de fonctionnement enregistrait un excédent de clôture de 547 489,17 €

La section d'investissement dégageait un excédent de clôture de 21 693,28 €

Le compte administratif 2020 confirme la bonne santé financière de la commune de Pont-Péan.

Alors que beaucoup de collectivités connaissent un effet « ciseaux » de leurs finances (augmentation plus rapide des dépenses que des recettes) du fait notamment de la forte baisse de leur dotation globale de fonctionnement, la commune de Pont-Péan continue de faire progresser son épargne et par là même, l'autofinancement de ses équipements, par la mise en place d'une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche de nouvelles recettes.

7. LES RATIOS FINANCIERS

Données CA 2020

Population INSEE 2019 Pont-Péan :

		hab.	
		Pont-Péan	Moyenne nationale de la strate de population 3 500 à 5 000 hab. *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 712 528,95 €	597 €	829 €
Produit des impositions directes / population	1 587 000,00 €	349 €	454 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	3 481 749,41 €	766 €	1 016 €
Dépenses d'équipement brut / population	499 141,60 €	110 €	330 €
En cours de la dette / population	1 339 899 €	295 €	773 €
DGF + DSR +DNP/ population	478 721,00 €	105 €	150 €

* Données DGCL moyennes nationales 2018

Les ratios : sont des outils d'analyse qui permettent de comparer les données d'une collectivité par rapport aux collectivités de même nature appartenant à une même strate démographique

8. AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A. 2020

La nomenclature comptable M14 est obligatoire pour les communes, ce qui se traduit par l'obligation de constater les résultats de chaque section (fonctionnement et investissement), et ensuite d'affecter ces résultats pour l'année suivante.

Le résultat de la section d'investissement est obligatoirement reporté en investissement.

Le résultat de fonctionnement peut être reporté en totalité ou partiellement en section d'investissement au chapitre « réserves » (excédent de fonctionnement capitalisés et le solde en fonctionnement).

Le résultat à affecter du compte administratif 2020 s'élève à :

- Un excédent de fonctionnement de **643 299,02 €**
- Un excédent d'investissement de **189 365,59 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

En investissement

Il est proposé d'inscrire très majoritairement des crédits d'investissement, à hauteur de **500 000,02 €**, afin de proposer de nouveaux projets sur les thématiques qui s'inscrivent dans les priorités du programme de la mandature, avec en particulier l'éducation, le sport, l'écologie, la culture, l'aménagement du territoire et la démocratie participative.

En fonctionnement

La municipalité prévoit d'inscrire des crédits de fonctionnement, à hauteur de **143 299,00 €**, afin de faire face à des dépenses imprévues relatives à la crise de la covid-19.

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

L'excédent cumulé d'investissement de **189 365,59 €** sera inscrit en recettes d'investissement 2021 pour le financement des investissements prévisionnels nouveaux.

9. BUDGET ANNEXE – Z.A. PONT-MAHAUD

Résultats C.A. 2020 - ZA PONT-MAHAUD

RESULTATS 2020	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 002)	473 089,05	450 756,43	923 845,48
DEPENSES (hors 011)	693 307,94	478 798,65	1 172 106,59
EXCEDENTS 2020			98 595,24
DEFICITS 2020	- 220 218,89	- 28 042,22	- 248 261,11
RESULTATS 2019	- 117 089,05	98 595,24	- 18 493,81
RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 337 307,94	70 553,02	- 266 754,92

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 70 553,02 €
 La section d'investissement dégage un déficit de clôture de -337 307,94 €

En 2020, il est enregistré :

- la vente du lot n°2 (3 511 m²) pour un montant de 111 330€,
- le remboursement du prêt relais : 356 000 € puis les frais financiers (ligne de trésorerie : 2 117 €),
- les entretiens des espaces verts et frais de bornage complémentaire (1 474€),
- les écritures de stocks.

10. CONCLUSION

Depuis 2014, la commune de Pont-Péan travaille à se redonner des marges de manœuvre: économies de gestion, réorganisation des personnels, modernisation des services et des procédures, désendettement.

Grâce à cette situation financière assainie, la commune investit en 2020 un montant de 789 321,48€, sans fiscalité supplémentaire et sans emprunt.

Les projets structurants se poursuivront en 2021 et dans la seconde partie du mandat, grâce au fond de roulement consolidé (autofinancement), à la capacité d'emprunt modérée et au soutien des partenaires sollicités (Métropole, Département, Région, ADEME).

ANNEXE

LEXIQUE

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

Epargne nette

L'épargne nette est égale l'épargne brute diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Mouvement d'ordre

Inscription budgétaire et comptable qui ne correspond pas à un flux financier (pas d'encaissement, pas de décaissement) : amortissements, provisions, travaux en régie...

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil

de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle n'enregistre pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

CALENDRIER BUDGETAIRE

<i>Date/Heure</i>	<i>Instance</i>	<i>Ordre du jour</i>
Mardi 25/08/2020 à 20h30	Commission Finances	Discussion du calendrier budgétaire 2021
Mardi 22/09/2020 à 20h30	Commission Finances	Validation du calendrier budgétaire 2021
Jeudi 15/10/2020 à 9H - 17h	Journée Prospective financière avec Adjoints	Accompagnement Finances Active : prospective financière et préparation du ROB 2021
Mardi 20/10/2020 à 20h30	Commission Finances	Retour sur la journée avec Finance Active
19/11/2020	Adjoint aux Finances/ DGS/service Finances	Transmission Note de cadrage BP 2021 aux élus et services + Documents prépa budgétaire
Mardi 24/11/2020 à 20h30	Commission Finances	Spécial tarifs 2021 Services municipaux : Enfance jeunesse vie scolaire, petite enfance, médiathèque, cimetière, admin
Lundi 07/12/2020 à 20h30	Conseil municipal	VOTE Tarifs municipaux applicables au 01/01/2021
Mardi 19/01/2021 à 20h30	Commission Finances	Dossier subventions associations 2021 Crédits scolaires 2021 - Divers
Jeudi 21/01/2021 de 9h à 17h	Membres du bureau municipal : Maire et Adjoints	Journée d'arbitrages budgétaires 2021 (ensemble des services)
Lundi 15/02/2021 à 20h30	Conseil municipal	ROB 2021 Crédits scolaires 2021
Mardi 23/02/2021 à 18h30	Groupe de travail Finances	Suite préparation budgétaire (CA 2020/BP 2021)
Jeudi 04/03/2021 à 20h30	Commission finances (élargie à l'ensemble des élus)	Vue d'ensemble CA 2020 + BP 2021 y compris CRBP 2021 - Commune et Z.A. Pont-Mahaud Présentation avant vote en CM
Lundi 15/03/2021 à 20h30	Conseil municipal	Vote des subventions associations et autres organismes Vote du CA 2020 et Comptes de gestion 2020 – Commune et ZA Pont-Mahaud – Affectation du résultat 2020 - Vote des taux de fiscalité 2021- Vote du BP 2021 - Commune et ZA Pont-Mahaud



1,492,400	1,492,400	1,492,400
20,658	20,658	20,658
1,513,058	1,513,058	1,513,058
2,770,836	2,789,415	2,688,505
32,062	30,653	20,658
112,000	92,756	98,871
1,000	175,416	245,600
1,000	16,445	16,445